

<https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article153>



Prévention de la violence et jeux dangereux

- Sécurité - Prévention de la violence et jeux dangereux -



Date de mise en ligne : vendredi 9 janvier 2015

Date de parution : 23 mai 2014

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits

réservés

Le mardi 13 mai 2014 et le lundi 6 janvier 2015 ont eu lieu, dans la circonscription de MIONS, des conférences sur le thème de la prévention de la violence et des jeux dangereux.

Ces conférences ont été animées par les gendarmes de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de LYON.

Ces informations se sont adressées aux parents et enseignants d'une municipalité puis aux enseignants de la circonscription de MIONS.

Vous trouverez dans cet article des outils et des liens pour vous renseigner sur cette problématique.

Initiée à la demande des parents d'élève de l'école Vincent d'Indy, sur sollicitation de la Mairie de St Laurent de Mure, la conférence « Prévention de la violence et des jeux dangereux » a été animée par la **Brigade de Prévention de la Délinquance juvénile de Lyon**.

Brigade de prévention de la délinquance juvénile GGD69

Caserne Général de Division Delfosse

2 Rue Bichat, 69002 Lyon

Téléphone : +33 (0) 4 78 92 78 85

Fax : +33 (0) 4 78 92 78 99

Mèl : bpdj.ggd69 chez gendarmerie.interieur.gouv.fr

Cette brigade travaille en partenariat avec les communes, les associations et les institutions régaliennes. Ce service atypique de la gendarmerie intervient sur l'ensemble du département du Rhône depuis 1997. En collaboration avec le correspondant "sécurité école" de l'unité, la BPDJ a pour **vocation première de mener des actions de prévention au bénéfice de la jeunesse avec, pour objectif, d'empêcher toute manifestation d'incivilité et de délinquance à l'encontre des mineurs ou de la part de ceux-ci**. Elle développe également des actions de prévention à destination des parents et des professionnels.

Pour les **classes de CM2**, classe charnière, ils interviennent sur les thèmes des transports en bus, les comportements à l'école, les trajets et les comportements à la maison. Le but, pour les élèves, est de leur offrir un temps pour exprimer ce qui les préoccupe.

Au **collège**, en 6ème, la brigade intervient sur le thème d'Internet et en classe de 4ème sur celui du harcèlement entre élèves (direct et/ou passif). En classe de 3ème, les intervenants abordent le thème des addictions à l'alcool, au tabac, aux stupéfiants et aux jeux vidéo en évoquant l'accoutumance et la dépendance.

Au **lycée**, c'est le thème de la violence au sein des jeunes couples qui est abordée, en évoquant le respect de l'autre et du corps de l'autre, en lien la problématique des violences conjugales.

Avec les parents sont abordés les mêmes thèmes en plus des jeux dangereux et des jeux d'évanouissements. A destination des **professionnels**, c'est le thème de la maltraitance qui est régulièrement interrogé.

En plus des actions de prévention, les locaux de la Brigade de Prévention de la Délinquance juvénile de Lyon permet la **prise en charge de mineur victime**. La cellule de la BPDJ propose une écoute des enfants dès qu'ils ont accès à la parole.

Les deux gendarmes intervenants ont dispensé une information sur le thème de la **prévention de la violence et des jeux dangereux** en abordant les jeux d'agressions intentionnels et contraints, les jeux d'évanouissements, les comportements à risques et signaux d'alerte et enfin ce que dit la loi. Le thème a été illustré, en fin de propos, par un film de Gilles Corre « Ceci n'est pas un jeu », (12mn33). Ils ont également animé un **débat** en répondant, à la demande, aux questions des participants. Ceux-ci, nombreux, n'ont pas hésité à interroger les intervenants sur la meilleure façon de sensibiliser leurs enfants à ces dangers et sur la vigilance dont il faut faire preuve en tant que parent ou professionnel de l'éducation.

<http://www.gil-corre.com/ceci-n-est-pas-un-jeu.html>

Dans la classe, ces jeux sont à aborder avec les élèves à titre de **prévention dans le cadre de l'éducation à la sécurité**. Ce thème est à aborder **de manière systématique**, par une **sensibilisation aux dangers** qu'ils revêtent, lorsqu'un fait grave est porté à la connaissance de à l'enseignant.

Le message doit apporter la connaissance des signes d'alerte sur ces pratiques, rappeler les dangers qui y sont liés. Il doit également intégrer des éléments de compréhension sur ce qui se joue, aux différents âges, en termes de recherche de soi et de ses limites. Il doit aussi être ajusté à la gravité de la situation. En effet, il n'existe pas un seul type de message pour toutes les situations.

Pour engager les échanges sur le sujet, il convient de questionner les élèves sur « Comment on arrive à se mettre en danger » dans la cour, dans la classe, dans l'école ou à la maison ?...

Vous trouverez ci-dessous **des outils** vous permettant d'aborder la prévention des jeux dangereux avec les élèves.

- La brochure EDUSCOL de 2007 « **Les « jeux » dangereux et les pratiques violentes** » reprend les points de la conférence.
- Une plaquette « **Les jeux ne sont pas tous sans danger** » est à destination des élèves.
- Une plaquette de l'APEAS sur « **le jeu du foulard** » est à destination des élèves de cycle 3.
- La brochure « **Le harcèlement entre élèves – Le reconnaître, le prévenir, le traiter** » de septembre 2013, vous éclairera sur le harcèlement actif et passif, facilement désamorçable lorsque celui-ci est évoqué en classe.
- **Deux vidéos**, à destination des parents ou des enseignants, sont téléchargeables sur le site de l'APEAS à l'adresse http://www.jeudufoulard.com/html-fr/fram_01.html
- LES MATERNELLES - " Comment protéger les enfants des jeux dangereux ? " - Emission du 16 février 2011 - France 5/Neria Productions – 45mn
- TOUTE UNE HISTOIRE - " Ces jeux dangereux qui envahissent les cours de récré " - Emission de Sophie Davant du 25 octobre 2012 -
- Une **mallette pédagogique de circonscription**, sur le thème des jeux dangereux est en cours de réalisation. Elle regroupera des plaquettes d'information à destination des élèves et des adultes, des albums et deux DVD.
- **La fiche 34 du Guide du Ministère de l'Education Nationale de Février 2009** vous permettra de mieux cerner l'obligation de **surveillance des élèves**.

Une **mallette circonscription** est à disposition.

Pour rappel, l'institution scolaire assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés. Pour l'école primaire, la circulaire n° 97-178 rappelle que le devoir de surveillance incombe aux directeurs d'école et aux enseignants. Ce texte rappelle, en particulier, l'attention qui doit être portée aux moments où les élèves ne sont pas en classe, pendant les récréations et les interclasses.

En cas de **fait grave**, une **information préoccupante** doit être réalisée par l'enseignant. Dans ce cas, son premier interlocuteur est la Directrice ou le Directeur de l'école.

Une **information préoccupante** est constituée de tous les éléments, y compris médicaux, susceptibles de laisser craindre qu'un mineur se trouve en situation de danger et puisse avoir besoin d'aide, qu'il s'agisse de faits observés, de propos entendus, d'inquiétude sur des comportements de mineurs ou d'adultes à l'égard d'un mineur.

- Le **guide et la fiche pour l'information préoccupante** du Département du Rhône sont téléchargeables ci-dessous.